

Montréal, le 26 mars 2020

Ministère de la Culture
et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)

MÉMOIRE

Pour un monde plus libre, plus juste et plus responsable contribution à la consultation pour la révision des lois sur le statut de l'artiste

Madame, Monsieur,

Je vous écris dans le cadre de la consultation pour la révision des lois sur le statut de l'artiste du Ministère de la Culture et des Communications. Je tiens à vous remercier pour votre appel à contribution dans le cadre de ce processus de révision législative. Par la présente, je veux vous faire part de mes préoccupations pour le bien-être, la reconnaissance, la valorisation du rôle et du travail des artistes pour la société québécoise. Toutes actions déterminantes souscrivant aux objets suivants sont à mon navire dignes des plus hautes considérations...

1) Établir un filet social facilement accessible et adapté aux besoins de tou-te-s les artistes.

Objectifs : Mettre un terme à la pauvreté et à la précarité qui touchent les artistes en grande proportion et favoriser la poursuite de cheminements artistiques authentiques.

ex. : Revenu minimum garanti

2) Instaurer une discrimination positive basée sur les conditions socioéconomiques des applicant-e-s artistes dans l'octroi des différents soutiens gouvernementaux tels que les bourses, subventions et autres mesures fiscales.

Objectifs : Contrer les inégalités de revenus et de moyens présentes entre les artistes comme dans notre société et éviter leurs effets négatifs sur l'engagement artistique au pays.

ex. : Aider de manière prépondérante les artistes à faible revenu de manière à améliorer significativement leur situation socioéconomique et leur condition de pratique

3) Reconnaître financièrement le travail non-rémunéré des artistes

Objectif : Honorer et stimuler le travail de conception, d'élaboration et de dépôt de projet en cohérence avec les besoins des artistes et la singularité de leur rôle dans l'évolution de la culture et de la société.

ex. : Offrir une prime forfaitaire pour chaque dossier d'artiste complet déposé lors de concours et d'appels publics et privés

4) Distinguer clairement le statut de l'artiste de celui d'entrepreneur ou d'emploi

Objectif : Signifier la spécificité du travail et de l'engagement artistique pour éviter la confusion avec celui d'emploi et conjurer sa dépendance et sa dissolution dans des pratiques et discours affairistes

ex. : Ancrer le statut de l'artiste dans son rôle politique, social et humain.

En espérant ardemment que ces voies d'intervention vous inspirent dans le projet culturel et créatif qui vous anime, tout autant que dans ses suites politiques, veuillez accueillir, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus sincères salutations.

Mathieu Parent